

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 20-2019/ARR/DJA

du :03/01/2019

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressées	2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 456 du 8 janvier 2009 portant création de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC) ;

Vu l'arrêté modifié n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 35810-2018/1-ACTS/DJA du 19 décembre 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 4 de l'arrêté du 26 mars 2015 susvisé relatif à la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC), les mots « *Mme Agnès Simonnet, responsable du bureau des démarches et recherche d'emploi, titulaire* » sont remplacés par les mots « *Mme Karine Yanai, chef du service de l'emploi de la DEFE, titulaire* » et les mots « *Mme Henriette Koteureu, agent du bureau des démarches et des recherches d'emploi de la DEFE* » sont remplacés par les mots « *Mme Agnès Simonnet, responsable du bureau des démarches et recherche d'emploi de la DEFE, suppléante* »

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressées.